



COMITÉ SYNDICAL DU 17 NOVEMBRE 2025 à ISIGNY-SUR-MER

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2025/79 Fonction publique – Personnel titulaire de la Fonction Publique Territoriale – Gestion des carrières - Création d'un poste permanent à temps complet (35H00/35H00) d'un agent technique sur le grade d'agent de maîtrise territorial à compter du 1^{er} janvier 2026, dans le cadre de la réussite à un concours

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 17 novembre 2025 à Isigny-sur-Mer, sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 4 novembre 2025 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE (*pouvoirs d'Antoine JEAN et Valérie LAISNEY*)

Pour les conseillers départementaux

Benoît FIDELIN (*pouvoirs de Christèle CASTELEIN et Maryse LE GOFF*), Patricia GADY-DUQUESNE, Thierry LETOUZÉ, Hervé MARIE (*pouvoir de Hedwige COLLETTE*), Jean MORIN, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô – *pouvoir d'Aurélie GIGAN*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Jocelyne LEVAVASSEUR*), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Joël LERECALEY (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Aurélien MARION (Appeville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – *pouvoir de Françoise PHILIPPE*), Gérard TAPIN (Marchésieux – *pouvoir de Christophe FOSSEY*)

avec voix consultative

Jean-Philippe DESLANDES (Conservatoire du littoral), Jean-Louis HARDY (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Normandie), Jean-François TAPIN (Chambre d'Agriculture de Normandie), Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche),

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédric NOUVELLOT, Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Hedwige COLLETTE, Maryse LE GOFF Martine LEMOINE,

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20251117-DELIB_CS2025_79-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Yves **HUET** (Gonfreville), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – voix consultative), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – voix consultative), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VQUEZ** (Le Dézert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Jean **RAMPON** (Sous-préfet de Cherbourg), Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Guillaume **BARRON** (Directeur de la DDTM de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 23 membres + 11 pouvoirs

Soit un quorum de 34 membres sur 58

CS 2025/79 Fonction publique – Personnel titulaire de la Fonction Publique Territoriale – Gestion des carrières - Création d'un poste permanent à temps complet (35H00/35H00) d'un agent technique sur le grade d'agent de maîtrise territorial à compter du 1^{er} janvier 2026, dans le cadre de la réussite à un concours

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1,

Vu le décret 88-145 modifié,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérante de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre l'évolution d'un agent suite à la réussite à un concours.

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un poste permanent à temps complet (35h00/35H00) d'un agent technique sur le grade d'agent de maîtrise territorial à compter du 1^{er} janvier 2026 dans le cadre de la réussite à un concours.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **CRÉE** un poste permanent à temps complet (35h00/35H00) d'un agent technique sur le grade d'agent de maîtrise territorial à compter du 1^{er} janvier 2026 dans le cadre de la réussite à un concours.
- **ADOPTÉ** les modifications du tableau des emplois et des effectifs ainsi proposées.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget 2026.
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 8 décembre 2025**

Benoît FIDELIN,

**Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS

DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Villages
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20251117-DELIB_CS2025_79-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025

Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr